

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 AVRIL 2024**

**PRESENTS** : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, , DA SILVA Antonio, VILLARZEL Pierre-André, CIANCIULLI Christophe, BIBET Jérôme, FAU Patrick

**ABSENTS EXCUSES** : OMS Grégory, OROSQUETTE Bénédicte, CASSIGNOL Emanuelle

**PROCURATIONS** : OROSQUETTE Bénédicte à OMS Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 22 mars 2024

**1 – AVANCEMENT TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS**

Livraison de 10 tonnes de pelés ce matin pour un coût de 3 400€, en sachant que 2 tonnes de pelés = 1000 litres de fioul. La mise en service doit avoir lieu semaine prochaine. Afin d'optimiser, certains robinets des radiateurs actuels seront remplacés par des robinets thermostatiques.

**2 – DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES**

Afin de clarifier certains points, Mr BAUDRON du SYADEN a été contacté et nous a donné les informations suivantes pour engager cette démarche :

- Faire le choix des zones d'accélération d'énergies renouvelables.
- Définir le mode de consultation du public : un registre sera mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture au public, afficher en mairie le mode de consultation et publier sur panneau pocket, le site mairie et face book de la mairie.
- Après la concertation du public, faire une synthèse des observations éventuelles puis prendre une délibération qui valide les zones d'accélération et les soumettre aux services de l'Etat.

Le conseil municipal fait le choix de matérialiser :

- Deux zones pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, Route de Saint-Frichoux et Secteur Bonhomme.
- Toute la zone constructible de la carte communale et tous les terrains bâtis situés en zone non constructible de la carte communale pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

### **3 – CANDIDATURES REMPLACEMENT APC ET SECRETARIAT DE MAIRIE**

Un premier examen des candidatures a été effectué. Huit candidates ont été retenues pour passer un entretien avant embauche. Elles ont été reçues en mairie en présence de Mr le Maire, Mesdames FABRE, GAU et RODRIGUEZ. Cinq se sont présentées aux entretiens.

Mme BARCZA Klara présente vraiment le profil du poste recherché : elle occupe actuellement un emploi d'agent administratif à la mairie de BEUVRAGES dans le Nord (Titulaire dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs 6<sup>ème</sup> échelon). Sa fonction actuelle est identique au poste recherché sauf pour l'Agence Postale Communale où elle n'a pas d'expérience mais celle-ci est prête à se former.

Si sa candidature est retenue, elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2024 sous CDD ou directement en tant que fonctionnaire.

### **4 – FISCALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023**

Monsieur le Maire propose de fiscaliser les travaux de voirie Programme 2022 pour la somme de 30 000€. Le SIC de La Redorte fera un prêt de 30 000€ sur 15 ans dont le remboursement se fera par fiscalisation. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

### **5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

#### **Vote du budget primitif 2024**

Section fonctionnement Dépenses et Recettes : 754 715, 37 (dont 78 699, 37 report excédent 2023)

Section investissement Dépenses et Recettes : 649 468, 36 (dont 161 370, 36 report déficit 2023)

#### **Vote des taux d'imposition communaux**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxe habitation : 18, 18% soit 11 981€

Taxe foncière (bâti) : 51, 86% soit 228 288€

Taxe foncière (non bâti) : 73, 73% soit 52 127€

**Le produit attendu 2024 s'élève à 292 396€.**

**Adopté à l'unanimité**

**Vote des subventions aux associations :** Mr le Maire donne la liste des associations et propose de leur allouer une subvention pour l'année 2024.

**Vote des provisions des restes à recouvrer de plus de deux ans** pour dépréciation des comptes de tiers lorsque le recouvrement des créances est compromis soit la somme de 3 059, 91€ : accord à l'unanimité. Les crédits seront ouverts à l'article 681 du budget primitif 2024.

### **QUESTIONS DIVERSES : NEANT**

**Prochain Conseil Municipal :** en Mai ou Juin, à prévoir en fonction des sujets à débattre

